AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (15)ItemJean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 22 juin 1874

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 22 juin 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation2 p. (177r, 178v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 22 juin 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47827

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>22 juin 1874</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Grebel, Alphonse (vers 1819-)</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméAlphonse Grebel a demandé à Godin un conseil sur la conduite que doit tenir le conseil municipal à l'égard des vexations dont celui-ci est l'objet. Godin recommande à Grebel de résister au maire de Guise avec patience et calme et de ne lui donner aucun motif d'esclandre : « Mais ce qu'il faut pour vous, c'est de laisser s'accumuler les uns sur les autres les actes d'arbitraire du maire sans entrer en lutte avec lui. » Il lui paraît nécessaire d'établir des procès-verbaux objectifs des délibérations du conseil municipal. Godin souhaite connaître les principaux griefs faits au maire, avoir l'assurance que le conseil ne rentrera pas en lutte avec lui au nom de la légalité et du droit, et il ne veut pas être mêlé aux débats. Dans le post-scriptum, il annonce qu'il a perdu son procès dans l'affaire Boucher et Cie à Nancy. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Conflit, Idées politiques, Procédure (droit)
Personnes citéesMaillet, Joseph Alfred
Lieux citésNancy (Meurthe-et-Moselle)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

ther Mousium Grabel,

Mous me demander un conseil sur la ligre de conducto que. vers avet à tenir en présence des contions dont le conneil municipal ext l'objet. Ho est certain que c'est de la provocation medite, erque le jour air le conseil municipal perdra pullance, il aura donne a l'administration superiouere le grateale qu'elle cherche pour vas ponde le conseil. Je n'ai pas été consulté dans la marche mine juiqu'in par le consect, au milien des exercements que de dont accordation in ver perio home presente vous donner des disctions, mais is our certisin

que, si le connel municipal peut resister aves patience of deline Elle provocations dont is est to objet, if placera de cette manière des emmenis dans ien vinitable embarras. Je crois que vous en acces! biental la preuve, si vous me donna's à 16 le Maire aucuen missen de paire une exclandre. Mais er qu'il four pour rela, c'est de laisse s'accumenter des uns sur les acetres les actes d'arbetrais ne maine sans entrer en heeste ance levi . He faces que toproces varbaux de nos déletien from seint une marration tras simple , er faite sans hadrian, der faito que on pardens. Jour me deter, grande

dans vatre lettre ou so, que in proces - verbal or a nas ite. aropte', que se Maira m'a pas voule recorder la parole sur a proces verbal, mais vous ne ma deter nas de quelle d'ence mi de quesi il s'aginsais. J'averair tien besain que vous one disery quels saw les griefs principaisa, dens mais represes sur des fails dont jusqu'il le conseil a à de plaindre. Le routrais d'artout que · wours aget soin by placer the date. di voce poerris ma cormer assurance que le consail sail been odcide a patigneer le wais par sa nationce Je vous dirai envuero ce grei

cor a fair Mais tenes buis

campte que en instrant en luste ever lui au nom de la lisalite et du droit, vous seccombores au noin de l'arbellaire et de la force. Co qu'it parit in our huis e'est que les jacks it uner heremotoires le jour ou on les examinera pour que e existen fut see out de votre cois. saite en sorte que sa ne sois par mile à ces débats, mais sont conversion de lout mon appris en parener du conscil, i'll m'en facilité les moyens: . Note tact Devans Of de plees clair Dove l'affaire Sa Nancy, ther qual si derdu mon process.